

Paris, le 07 Novembre 2019

## Communiqué de presse UNPT

### **Explosion des coûts de production et des risques : les contrats pommes de terre 2020 devront tenir compte de ce contexte !**

**A retenir :**

- **Loi EGALIM**
- **Année de rupture en matière de mode de production**
- **Hausse des coûts de production et des risques liés à la culture de la pomme de terre**
- **Contrats de production 2020 qui doivent tenir compte de ce contexte**

Alors que les premières discussions vont se mettre en place en vue des contrats de production 2020 pour la culture de la pomme de terre, l'UNPT tient, avec ses membres, à rappeler aux producteurs, aux acheteurs et à l'ensemble de la filière, un certain nombre de fondamentaux.

#### **Loi EGALIM**

La loi issue des États généraux de l'alimentation poursuit plusieurs objectifs, dont l'un annonce « *payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail* ». Avec, comme moyen, entre autres « *l'inversion de la construction du prix : le contrat et le prix associé seront proposés par les agriculteurs, en prenant en compte les coûts de production.* »\* Sur cette base, l'UNPT encourage les producteurs à utiliser le **contrat-type** qu'elle a mis en place, disponible sur le lien suivant :

[http://www.producteursdepommesdeterre.org/upload/fckeditor/UNPT%20-%20contrat%20type%20vente%20pomme%20de%20terre%20-%20Avril%202019\(1\).pdf](http://www.producteursdepommesdeterre.org/upload/fckeditor/UNPT%20-%20contrat%20type%20vente%20pomme%20de%20terre%20-%20Avril%202019(1).pdf)

#### **Contexte de la production : hausse des risques et des coûts**

Compte tenu de la suppression programmée d'un certain nombre de solutions phytosanitaires et de l'évolution des modes de production répondant plus aux demandes sociétales et environnementales, les producteurs et leurs organisations font face à de plus en plus de risques : risque économique et de marché, risque climatique, risque environnemental et sociétal, ...Le partage de la valeur et du risque est un élément que la filière pomme de terre doit appréhender dans sa globalité, pour que les risques grandissants ne pèsent pas majoritairement sur le premier maillon de la chaîne, à savoir les producteurs. Par exemple, le plafonnement des rendements dans certains secteurs (sécheresse, canicule, ...) renchérit de fait les coûts de production.

.../...

### **UNION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE**

43-45, rue de Naples - 75008 PARIS (France)

Tél. + 33 (0) 1.44.69.42.40 - Fax. + 33 (0) 1.44.69.42.41

[www.producteursdepommesdeterre.org](http://www.producteursdepommesdeterre.org)



.../...

Sur l'aspect coûts, nous constatons la hausse encore annoncée de la RPD (Redevance pour Pollutions Diffuses), la mise en place à venir de ZNT (Zones de Non-Traitement), le développement des alternatives aux produits de protection des plantes de moins en moins nombreux, l'irrigation plus importante (quand c'est possible) pour tenter de contrecarrer les à-coups climatiques de plus en plus présents, la disparition programmée de l'anti-germinatif historique utilisé dans la filière (CIPC) entraînant un nécessaire nettoyage des bâtiments de stockage, l'aménagement ou la construction de nouveaux bâtiments, et l'utilisation de produits ou des méthodes alternatives systématiquement plus onéreux\*\*, ...Tout ceci concourt à une hausse historique et inévitable des coûts de production.

**→ L'UNPT demande et veillera, avec ses structures membres, à ce que l'ensemble de ces éléments soient pris en compte dans les contrats de production 2020.**

\*Source : <https://agriculture.gouv.fr/egalim-ce-que-contient-la-loi-agriculture-et-alimentation>

\*\*Chiffrage disponible sur le lien <https://www.arvalis-infos.fr/l-apres-cipc-comment-s-organiser--@/view-30943-arvarticle.html#sommaire> (rubrique « Que valent les solutions alternatives ? »)

Contact : UNPT - François-Xavier BROUTIN

Tél : + 33 (0) 1.44.69.42.43

Portable : + 33 (0) 6.23.17.40.35

Courriel: [fx.broutin@producteursdepommesdeterre.org](mailto:fx.broutin@producteursdepommesdeterre.org)

Web: [www.producteursdepommesdeterre.org](http://www.producteursdepommesdeterre.org)

## UNION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE

43-45, rue de Naples - 75008 PARIS (France)

Tél. + 33 (0) 1.44.69.42.40 - Fax. + 33 (0) 1.44.69.42.41

[www.producteursdepommesdeterre.org](http://www.producteursdepommesdeterre.org)

